

**Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)**

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
conseil municipal DU
17 février 2021**

Le mercredi 17 février 2021 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Adeline FERNANDEZ, Monsieur Tangi CHEVAL, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Françoise FIOR, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Gurvan NICOL, Madame Claire PARENT MER, Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Jean-Michel LASSALLE

Absents excusés :

Madame Marie DUBOIS (procuration donnée à Monsieur Gurvan NICOL), Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Madame Adeline AGENEAU), Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Claire MASSON), Monsieur Stéphane RENAULT (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL), Monsieur Edouard LASBLEY (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET), Monsieur Pierre LE SCOUARNEC (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE), Monsieur Thomas BERROD (procuration donnée à Madame Adeline AGENEAU), Madame Aurore HAREL (procuration donnée à Madame Françoise FIOR), Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE), Madame Charlotte NORMAND (procuration donnée à Madame Myriam DEVINGT), Monsieur Patrick GEINDRE (procuration donnée à Madame Françoise NAEL), Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD (procuration donnée à Monsieur Bertrand VERGNE), Madame Marie-Paule LE PEVEDIC (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel LASSALLE), Monsieur Benoît GUYOT (procuration donnée à Madame Emmanuelle HERVIO)

Secrétaires de séance : Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Emmanuelle HERVIO

COMPTE RENDU

~~~~~

### **1- DGS - APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DE CONSEIL MUNICIPAL DES 25 NOVEMBRE 2020 ET 16 DECEMBRE 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020.
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

### **2- DF - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (0 voix pour),

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

### **3- DF - MODIFICATION DU DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT DE VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **MODIFIE** la délibération N°14 du conseil municipal du 9 septembre 2020 portant mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique ;
- **APPROUVE** les nouvelles dispositions du dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique, à savoir :
  - versement d'une aide de 200€ pour les membres du foyer non pris en charge par AQTA dès lors que leur revenu par part est inférieur à 13 489€ ;
  - versement d'une aide de 150€ pour les majeurs dont les revenus fiscaux par part sont compris entre 13 489€ et 20 000€.
- **APPROUVE** les dispositions de la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution

de la présente délibération et notamment signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **4- DF - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ (PMR) DE 4 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention DSIL 2021 auprès des services de l'Etat, ainsi qu'une subvention auprès de la Région Bretagne et une subvention auprès du Département du Morbihan, selon les modalités telles que définies dans le tableau de financement évoqué ci-avant ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

#### **5- DF - MARCHÉ 20038 D'ACQUISITION OU LOCATION, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE COPIEURS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché d'acquisition, installation et maintenance des copieurs comme attribué par la commission d'appel d'offre du 11 janvier 2021, et tous documents afférents à ces dossiers, avec l'entreprise MEDIA BUREAUTIQUE

#### **6- DF - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DU LOCH - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention DETR 2021 auprès des services de l'Etat, ainsi qu'une subvention auprès de la Région Bretagne, selon les modalités telles que définies dans le tableau de financement évoqué ci-avant ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

#### **7- DAGRH - CRÉATION D'UN POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 voix contre :

Madame LE PEVEDIC, Monsieur LASSALLE

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** la création d'un poste de collaborateur de cabinet à temps plein à la Ville d'AURAY à compter du 17 février 2021, date du conseil municipal,

- **AUTORISE** la prise par Madame Le Maire d'un arrêté individuel en ce sens pour le poste et la durée du mandat,
- **INSCRIT** pour le cabinet du Maire au budget les crédits nécessaires à la rémunération du dit collaborateur conformément aux modalités ci-dessus.

### **8- DAGRH - CRÉATION D'UN POSTE ADULTE RELAIS - QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à :
- adopter la prise en charge par la Ville du poste d'adulte relais,
- adopter le financement tel que présenté ci-dessus,
- accomplir les différentes formalités et notamment la signature de la convention qui sera établie avec l'Etat,
- dire que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.
- dire que la recette est inscrite au budget, chapitre 74

### **9- DU - ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition, au prix de 20€/m<sup>2</sup>, de la parcelle AD 692 qui constitue l'emplacement réservé n°5 au Plan Local d'Urbanisme ;
- **APPROUVE** la prise en charge par la ville des frais de notaire afférents au dossier ;
- **DÉSIGNE** la SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO- LE STRAT et David RAULT , sise 3bis rue Louis Billet, à Auray, pour la rédaction de l'acte notarié ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

### **10- DEEJ - ADHESION AU RESEAU D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE (REEB) ET A LA FEDERATION CONNAITRE ET PROTEGER LA NATURE (FCPN)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le principe d'adhésion aux associations REEB et FCPN
- **INSCRIT** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les bulletins d'adhésion pour l'année 2021

### **11- DEEJ - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE - RENTREE 2021-2022**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le schéma d'organisation scolaire pour la rentrée scolaire 2021-2022, à savoir 4 jours d'école répartis les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30, à l'exception de la maternelle Saint-Goustan dont les horaires sont décalés de 15 minutes, de 8h45 à 12h15 et de 14h15 à 16h45 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à soumettre cette organisation de la semaine scolaire au Directeur Académique des services de l'éducation nationale (DASEN), agissant par délégation du recteur d'académie, seul habilité à autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer tous les actes de gestion afférent à cette organisation dérogatoire.

### **12- DAC - CENTRE CULTUREL ATHENA - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AURAY PAYS D'ARTISTES POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION EXPRESSIONS VIII AU PRINTEMPS 2021 A LA CHAPELLE DU SAINT - ESPRIT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association "Auray Pays d'Artistes" pour l'organisation de l'exposition EXPRESSIONS VIII à la Chapelle du Saint - Esprit au printemps 2021.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que tous les documents inhérents.

### **13- DAC - ECOLE DE MUSIQUE - APPROBATION DU PROJET ORCHESTRE A L'ECOLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du projet Orchestre à l'école.

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des institutions ou de partenaires pour financer le projet et notamment l'acquisition d'instruments.

### **14- DAC - MEDIATHEQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR DES PROJETS CULTURELS EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention avec la Ligue de l'Enseignement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tous les documents inhérents.

**15- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LE COLLECTIF KLAM POUR L'ORGANISATION DES APEROS KLAM 2021**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association « Le Collectif Klam » pour l'organisation des Apéros Klam 2021.
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que tous les documents inhérents.

**16- DGS - CREATION D'UN MARCHE ALIMENTAIRE PLACE RAOUL DAUTRY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **CRÉE** un marché place Raoul Dautry
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre un arrêté municipal pour la création de ce marché.

**17- DGS - ADHESION AU PROGRAMME NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** l'adhésion de la collectivité au programme Petites Villes de Demain ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention multipartite d'adhésion au programme Petites Villes de Demain et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche structurante pour le territoire.

**18- DGS - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **RENOMME** la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées : commission communale pour l'accessibilité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à désigner par arrêté
- les membres représentants du conseil municipal tels que proposés ci-dessus,
- les membres représentants des associations ou organismes de personnes en situation de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), représentants des associations ou organismes de personnes âgées, représentants des acteurs économiques, représentants d'autres usagers de la ville.

### **19- DGS - MOTION CONTRE L'IMPLANTATION DE LA MULTINATIONALE AMAZON EN BRETAGNE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour),

2 n'a (ont) pas participé au vote :  
Monsieur LASSALLE, Madame LE PEVEDIC

2 abstention(s) :  
Monsieur GUYOT, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **S'ENGAGE** à s'opposer à tout projet d'implantation d'une plateforme AMAZON sur tout le territoire régional.
- **ENCOURAGE** leurs collègues élus municipaux, communautaires, départementaux et régionaux à défendre les intérêts du commerce de détail, de ses entreprises et de tous les salariés en prenant également ces engagements.
- **DEMANDE** aux députés bretons d'appuyer l'inscription dans la loi de la convention citoyenne le moratoire de 2 ans sur les projets de grandes surfaces commerciales et sur les plates-formes de e-commerce.

A 20h50 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.